

3 ex. dont 2 orig^s a l'administration le 19-1-51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON de Royan

Séance du 30 Décembre 1950 194

OBJET :

MARCHE CENTRAL
Location des
sheds Caudron

L'an mil neuf cent cinquante, le 30 du mois de Décembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazoni, Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 15 Dec. 1950 194.

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

50/02

Etaient présents : MM. Regazoni, Rochedereux, Cham-boulan, Prugnaud, Malle Rikosty, MM. Bujard Péraudeau, Chazeaud, Boichet, Canil, Haudet, Guillaud, Dufour, Seugnet, Poiget, Domecq
Représentés : M. Veyssière par M. Domecq
M. Mein par M. Dufour

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Caudron ayant accepté de reconduire pour 1951 le montant du loyer des sheds utilisés par la Ville comme marché couvert, le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants constatant cet accord (montant du loyer annuel 500.000 Frs)

9666 IMP. VASSON & REINAUD - LA ROCHE-VALENTIN

AVENANT AU BAIL DE LOCATION

des bâtiments et terrains de l'ancienne école CAUDRON

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de ROYAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du

ET : M. René Albert Joseph CAUDRON, Industriel, Commandeur de la
Légion d'Honneur,
Demeurant à St Cloud (Seine et Oise)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE - Le bail conclu le 2 Février 1949 intéressant la
location des bâtiments et terrains de l'ancienne école Caudron, ayant
fait l'objet d'un avenant le 6 Avril 1950, est reconduit sans modifi-
cation pour l'année 1951.

Le loyer de l'année 1951 est donc fixé à la somme de 500.000 frs
(cinq cents mille frs) loyer convenu pour l'année 1950.

A ROYAN, le

Le Propriétaire,

René Caudron
René CAUDRON
26, Rue Armengaud
SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Charles Regazoni
Maire,
Adjoint délégué


APPROUVE

La Rochelle, le 9 Janv. 1951
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Janvier 1951

Le Maire,

